

ORAN / GE PRESSEE

DE GENÈVE À BERNE,
L'ACTION DE NOS ÉLU-E-S

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal



4-5

Session d'été du
Conseil national

6-7

Actualité au
Grand Conseil

8-9

Entretien avec
Serge Dal Busco

11-12

Entretien avec
J-M Martin

13-15

Robert
Schuman

Agenda

En raison de la situation sanitaire, l'agenda des séances des commissions, groupements, conférences, etc. est soumis à de nombreuses modifications.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.pdc-ge.ch pour trouver les informations actualisées.

l'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef
Benoît Cerutti

Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du PDC

Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
Molésou Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO



Lors des dernières votations fédérales, le rejet de la loi CO2 a démontré que le peuple suisse ne veut pas d'une transition environnementale dont les objectifs ne sont pas clairement identifiés. La focalisation sur les taxes par les opposants a incontestablement été excessive mais elle n'en a pas moins suscité un trouble important dans une partie dans la population.

Personne ne nie que la Suisse doit respecter ses engagements pris lors de l'Accord de Paris et que le défi climatique constitue le grand enjeu du siècle. Mais l'application aveugle du principe pollueur-payeur constitue une impasse si des alternatives ne sont pas clairement mises en place.

Il s'agit donc maintenant de remettre l'ouvrage sur le métier : l'innovation dans le domaine énergétique et environnemental devra ainsi être soutenue différemment, sans doute par des investissements publics plus importants de la part de la Confédération.

A Genève, l'excellent score du déclassement de la Goutte de Saint-Mathieu illustre l'importance d'avoir des projets d'aménagement soutenus par un large front, et dont les objectifs, là aussi, sont clairement définis. En portant la campagne, notre parti a démontré qu'il a su convaincre une large majorité autour de ces enjeux.

Le 13 juin dernier, le peuple nous a délivré un message limpide : il est prêt à se laisser convaincre lorsque les projets sont solides et les buts clairs. À nous, élues et élus, d'en tirer les leçons.

Delphine Bachmann, Présidente du PDC Genève

Session d'été du

La session d'été a été particulièrement riche : de la révision de l'AVS, en passant par le contre-projet à l'initiative sur la transparence de la vie politique, à l'harmonisation des peines dans le droit pénal, le Conseil national s'est saisi d'enjeux importants pour l'avenir du pays.

En écho à l'actualité, le 15 juin dernier, nous avons mené un long débat sur l'avenir des relations entre la Suisse et l'Union européenne. Si le Conseil fédéral a tenté de manière bien laborieuse de justifier sa décision de mai dernier, il a surtout donné l'inquiétante impression de naviguer à vue.

En ce début d'été, la politique européenne de notre pays se retrouve ainsi dans une impasse totale. Car si les accords bilatéraux actuels demeurent en l'état, ils deviendront obsolètes par la force des choses, faute d'adaptation aux évolutions du droit européen, créant une réelle insécurité juridique pour nos entreprises, qui se retrouveront rapidement sans perspectives nouvelles d'accès au premier marché d'exportation du pays.

Le Conseil fédéral devra venir avec des réelles propositions alternatives dès cet automne, car le statut quo est tout simplement intenable. Ou uniquement au prix irresponsable d'un lent déclin isolationniste de notre pays que tout vrai patriote ne peut accepter.

Débats

Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal au nouveau droit des sanctions

Je suis intervenu au nom du Groupe du Centre dans le cadre des débats sur la loi sur l'harmonisation des peines. Le projet présenté par le Conseil fédéral et travaillé en commission des affaires juridiques

prévoit toute une série d'adaptations des peines.

Lors des débats, l'UDC s'est néanmoins livrée à une véritable surenchère alors que le projet n'avait pour but que des ajustements « chirurgicaux » pour certains types de peines, afin de corriger quelques dysfonctionnements pratiques du droit des sanctions, comme, par exemple, l'octroi, quasiment automatique, du sursis lors de la

« Si le Conseil fédéral a tenté de manière bien laborieuse de justifier sa décision de mai dernier, il a surtout donné l'inquiétante impression de naviguer à vue. »

commission d'une toute première infraction.

Dans un autre registre, le projet prévoit, par exemple, la suppression

de la peine minimale d'un an de prison pour les infractions routières graves, qui avait été introduite dans le cadre si contesté de via sicura. Une majorité du Conseil national a en revanche refusé de supprimer le délit de chauffard comme le demandait l'UDC de manière irresponsable.

D'une manière générale, le Parlement a souhaité redonner une plus grande latitude de jugement au juge en lui redonnant la marge de manœuvre utile pour trancher au plus juste, selon les caractéristiques et les circonstances de chaque cas d'espèce.

Il est important de relever que la question des éléments constitutifs du viol et de la contrainte sexuelle sera traitée à part et fait l'objet actuellement d'un examen au Conseil des États.

Modification de la loi sur le droit international privé

Je suis également intervenu sur un projet visant à moderniser le droit suisse régissant les successions internationales. Le projet vise à minimiser les risques de conflit de compétences et les jugements contradictoires avec les États membres de l'Union européenne, à la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement de l'UE en matière de successions.

Au-delà des aspects purement techniques, il est piquant de noter que cette adaptation au droit européen n'a posé absolument aucune difficulté. Pourtant, ironie du sort, le matin même, le Conseil national débattait de l'abandon de l'Accord-cadre par le Conseil fédéral.

L'une des pommes de discorde était « la reprise dynamique du droit européen », dont les opposants, UDC en tête, y voyaient une perte inadmissible de souveraineté et une « soumission au diktat de l'UE ».

Or, le mardi après-midi, lors du débat sur les successions internationales, nous n'avons rigoureusement entendu personne se plaindre d'une quelconque perte de souveraineté ou soumission à l'UE. Cet exemple illustre parfaitement que l'accord refusé en mai dernier par la Suisse est déjà pratiqué dans les faits, et ce depuis bien longtemps.

Textes déposés

Motion – Prêts aux compagnies aériennes. Pour une égalité de traitement entre les trois aéroports nationaux.

J'ai déposé une motion demandant au Conseil fédéral l'instauration d'un mécanisme d'égalité de traitement entre les trois aéroports nationaux de Zurich, Genève et Bâle dans l'octroi de prêts, garanties, cautionnements ou versements d'aides à fonds perdus à des entreprises actives dans le domaine de l'aérien.

En mai 2020, le parlement a voté l'octroi d'un crédit de l'ordre de 1,875 milliards de francs pour les compagnies et les entreprises actives dans l'aérien. Or aucune garantie n'est prévue pour assurer une égalité de traitement entre les trois aéroports. C'est la raison pour laquelle, soutenu par une large coalition d'élus romands, du PS à l'UDC, à l'exception des Verts, j'ai demandé que des garanties

Conseil national



soient mises en place pour assurer une desserte équitable entre les trois aéroports lorsque des prêts sont accordés à une compagnie aérienne.

Il s'agit là, en réalité, d'assurer la desserte de l'Aéroport international de Genève au moment où, malgré les aides financières accordées à la compagnie Swiss, cette dernière a décidé de suspendre de manière inacceptable tous les vols au départ et à l'arrivée de notre aéroport, à l'exception de ceux desservant les deux hubs du groupe Lufthansa, Zurich et Francfort.

Motion – Livraison de données à l'OFSP par les assureurs-maladies de manière exacte, complète et gratuite

Depuis plusieurs mois, avec mon collègue Olivier Feller (PLR/VD), nous nous battons pour faire la lumière sur la façon dont les coûts de la santé sont évalués et les primes maladie validées par l'OFSP.

«J'ai demandé que des garanties soient mises en place pour assurer une desserte équitable entre les trois aéroports lorsque des prêts sont accordés à une compagnie aérienne.»

Nous avons déjà déposé pas moins de cinq interpellations demandant au Conseil fédéral de nous renseigner sur la manière dont il procède et quel rôle joue l'intermédiaire, SASIS SA - propriété de Santésuisse - rémunéré 250'000 francs par an, pour fournir ces chiffres. Faute de

réponses satisfaisantes, nous avons intenté une procédure de médiation auprès du Préposé à la transparence de la Confédération. Là encore, à défaut

de résultats probants face au mutisme et manque de coopération de l'OFSP, nous avons décidé de « muscler le jeu » et avons déposé un texte demandant que le contrat entre l'OFSP et SASIS SA soit résilié, que la Confédération ne dépende plus d'un intermédiaire privé pour récolter les données et que celles-ci soient désormais fournies gratuitement et de manière exacte et complète par les assureurs, conformément aux dispositions légales de la LAMal, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Interpellation – Le Conseil fédéral a-t-il envisagé des mesures de soutien spécifiques à la Genève internationale et plus particulièrement aux secteurs en situation d'extrême rigueur ?

La crise sanitaire a impacté l'ensemble de l'économie. Si les cantons et la confédération ont rapidement réagi, certains secteurs demeurent en souffrance. C'est notamment le cas du secteur hôtelier qui dépend fortement des activités et manifestations de la Genève internationale. Considérant que les mesures de soutien à l'économie mises en place par le Conseil fédéral auront une durée de vie limitée, j'ai demandé au Conseil fédéral s'il prévoit un soutien supplémentaire spécifique aux acteurs de la Genève internationale en complément du dispositif déjà existant. La réponse est attendue dans les prochaines semaines.

Vincent Maitre, Conseiller national

Session du Grand Conseil

Cette session a été l'occasion pour le Grand Conseil de renouveler son Bureau.

Le PDC salue à ce titre l'élection du député PDC Jean-Luc Forni, ancien 2ème vice-président, à la première vice-présidence du Bureau avec 80 oui, soit le meilleur résultat obtenu parmi toute la nouvelle équipe.

Le parti félicite chaleureusement Jean-Luc Forni et lui souhaite une belle et fructueuse vice-présidence en soutien au nouveau président du Grand Conseil, le député socialiste Diego Esteban.

Proposition de motion : Protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des établissements scolaires publics du canton (M 2582)

A l'origine, le présent texte socialiste invitait notamment le Conseil d'État à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que des protections périodiques gratuites soient librement accessibles dans toutes les toilettes des bâtiments de l'État et des établissements publics autonomes.

Amendé par la députée PDC Patricia Bidaux, le texte invite désormais le Conseil d'État à mettre à disposition des élèves, des protections périodiques gratuites dans les toilettes des établissements scolaires publics de Genève (enseignement primaire, secondaire I et II) ainsi qu'à entreprendre au sein des établissements concernés une campagne d'information à l'attention des élèves et à sensibiliser les acteurs privés à la question de l'accessibilité des protections périodiques.

La proposition de compromis de la députée Bidaux a suscité l'adhésion d'une large majorité du Grand Conseil, qui a adopté avec enthousiasme le texte ainsi modifié.

Proposition de résolution PDC pour la consolidation de la voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale) (R 964)

Déposé par les députés PDC Jacques Blondin et Bertrand Buchs, le présent texte demandait notamment à l'Assemblée fédérale d'enjoindre au Conseil fédéral d'aboutir rapidement à la conclusion d'un accord institutionnel avec l'Union européenne permettant de donner un nouvel élan à la relation bilatérale entre l'UE et la Suisse.

Le PDC, par la voix des députés Blondin et Buchs, a relevé avec pertinence l'urgence d'une négociation proactive et efficiente concernant le dossier des bilatérales ainsi que le caractère essentiel du marché européen pour nos entreprises exportatrices et plus largement pour l'ensemble du tissu économique genevois. Malgré cela, une majorité hétéroclite du Grand Conseil, dénonçant soit l'absence de conditions minimales de travail et de salaire soit notre histoire et relation politique communes avec notre voisin européen, a décidé de renvoyer en commission ce texte visiblement trop pragmatique.

Proposition de motion PDC pour la mise en place d'un projet pilote pour la création d'une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves des caisses d'assurance-maladie (M 2548)

Déposé par le député PDC Bertrand Buchs, le présent texte invite le Conseil d'État à demander au Conseil fédéral de permettre un projet pilote sur le canton de Genève instituant une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves et de compenser les coûts dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ou

tout autre projet pilote allant dans le sens proposé dans toute la mesure autorisée par le droit fédéral.

Le PDC, par la voix du député Buchs, a relevé avec force la dramatique et constante hausse des primes d'assurance-maladie pour la population ; une hausse le plus souvent sans corrélation avec l'augmentation effective des coûts de santé. Le parti a encore dénoncé l'alimentation et l'absence de contrôle des réserves et l'opacité de leur gestion, ceci au détriment des assurés qui ont rarement bénéficié d'une redistribution de l'argent perçu en trop. Le texte a été adopté à l'unanimité.

Proposition de motion pour soutenir la présence de l'information citoyenne, locale et régionale dans la presse écrite (M 2513)

Le présent texte vert invite le Conseil d'État à proposer un financement par contrat de prestations de l'information citoyenne, locale et régionale dans la presse écrite diffusée sur le canton de Genève.

Le PDC, par la voix de ses députés Jacques Blondin et Jean-Marc Guinchard, également rapporteur de majorité, a regretté l'impuissance des autorités face aux vagues de licenciements survenues dans la presse genevoise et régionale ces dernières années. Le parti, qui avait déposé et fait adopter une proposition de motion pour une presse locale forte et indépendante, a en outre défendu la régionalité et la pluralité de la presse écrite face à la concentration croissante de la presse régionale et aux régulières délocalisations de rédactions genevoises hors du canton.

Le Grand Conseil, attentif aux conséquences de cette réalité sur l'accès à une information indépendante et pluraliste pour les citoyens et la formation de leurs opinions, a adopté le texte.

des 20 et 21 mai 2021



Proposition de motion pour un examen des conséquences de l'octroi de la qualité de partie aux victimes dans les procédures disciplinaires (M 2557)

Le présent texte EAG invite notamment le Conseil d'État à proposer une extension des droits des victimes dans le cadre des procédures disciplinaires dirigées contre des agents de l'État, notamment en leur reconnaissant la qualité de partie, ou à tout le moins en leur accordant un niveau de protection analogue à celui des parties.

Le PDC, par la voix de son député Sébastien Desfayes, a défendu la nécessité de renforcer la protection des victimes présumées dans le cadre de procédures disciplinaires ou administratives, celles-ci leur offrant nettement moins de droits que les procédures civiles et pénales. Le

parti a regretté le fait que ces personnes ne puissent ni participer aux autres audiences ni avoir accès à la procédure ni faire recours du jugement, appelant ainsi à une réforme de la base légale actuelle afin de doter l'État d'outils juridiques adéquats pour lutter contre le fléau du harcèlement. Le texte a été adopté.

*Jacques Blondin, député et chef de Groupe
Claudio Marques, assistant parlementaire*

Entretien avec

Serge Dal Busco, a pris ses fonctions de Président du Conseil d'État le 1er juin dernier. Au terme d'un premier mois de présidence particulièrement intense, le conseiller d'État PDC nous livre quelques impressions, marquées notamment par la rencontre au sommet entre les présidents russes et américains.

Le 1er juin dernier, Anne Emery-Torracinta, Présidente sortante du Conseil d'État vous transmettait symboliquement les clés de la République de Genève. Une réaction?

Il s'agissait d'un moment fort, à n'en point douter, même si en réalité j'avais déjà eu un avant-goût des responsabilités de la présidence quelques jours avant avec la décision inattendue du Conseil fédéral sur l'abandon de l'Accord-cadre avec l'Union européenne notamment et une position du gouvernement genevois à construire sur cette thématique délicate qui concerne notre Canton au plus haut point.

Les dossiers d'importance se sont depuis enchaînés?

Oui, en quelques semaines nous sommes passés de l'abandon de l'accord-cadre à la présentation de la mise à jour du plan climat cantonal sans oublier une visite du Conseil d'État in corpore à Berne pour déposer le projet d'agglomération de quatrième génération, et une visite au sommet entre les présidents Biden et Poutine sur sol genevois. Ces quelques exemples démontrent l'étendue de l'implication du Président du Conseil d'État dans les dossiers qui touchent notre Canton.

Au-delà des dossiers d'importance, en quoi consiste le rôle du Président du Conseil d'État?

Il revient au Président la tâche essentielle de présider les séances hebdomadaires



du Conseil d'État : il s'agit là d'une tâche délicate qui nécessite une parfaite connaissance de l'ensemble des dossiers présentés - entre 100 et 120 points sont traités chaque semaine par le Conseil d'État en quelques heures seulement - et une attention de tous les instants à garantir une cohérence des prises de position du Conseil d'État sur toutes les politiques publiques. Rappelons que le discours de Saint-Pierre, tout comme le programme de législature, qui n'a été soutenu hélas que par le PDC, constitue la ligne de conduite du gouvernement genevois pour l'ensemble de la législature. Il convient donc de s'y tenir.

Le Président assure donc la cohérence de l'action gouvernementale, il planifie et coordonne les travaux du Conseil d'État, assure le lien fondamental entre l'exécutif et le législatif et représente, comme évoqué plus haut, le Conseil sur des dossiers de grande importance.

Quelle sera la «méthode» Dal Busco dans l'exécution régulière de ces tâches ?

Notre Canton sort progressivement d'une crise sans précédent qui a mis notre population à rude épreuve et fragilisé notre économie. Mon intention aujourd'hui, au travers de l'action gouvernementale, est de redonner espoir aux Genevoises et Genevois. La crise du COVID-19 a eu des conséquences dramatiques pour de nombreuses personnes, mais elle a aussi démontré l'agilité de l'administration - dont on a coutume de mettre en avant l'inertie - à délivrer et mettre en place de nouvelles prestations destinées à soutenir notre population. Je souhaite que cette dynamique se maintienne, dans un esprit de souplesse et d'innovation, indispensable à un retour à une forme de sérénité collective.

Par ailleurs, mon rôle de Président du Conseil d'État ne me prive pas de mes fonctions de Conseiller d'État en charge du département des infrastructures et je compte bien sur cette année de

Serge Dal Busco

présidence pour garder à l'esprit la nécessité d'investir dans l'avenir de Genève, afin de satisfaire son besoin en termes d'infrastructures adaptées et de qualité, tant au niveau de la mobilité, que des bâtiments publics (écoles, hôpitaux, etc.) et des infrastructures numériques. Un investissement soutenu permettra aussi de soutenir l'économie en lui confiant la réalisation de ces infrastructures essentielles à la qualité de vie des Genevoises et Genevois.

Vous parliez en début d'interview de la rencontre Biden-Poutine. Pouvez-vous nous en dire quelques mots?

Ce fut la grande surprise de ces premières semaines de présidence. Quelques rumeurs circulaient déjà à la fin du mois de mai, sur le rôle que Genève pourrait avoir l'occasion de jouer dans la rencontre entre ces deux nations d'importance, mais la décision est finalement tombée quelques jours avant le 1er juin et à partir de là les choses se sont évidemment considérablement accélérées.

Il a fallu en quelques jours seulement une mobilisation exceptionnelle du Canton, conjointement avec les services de la Confédération et de la Ville de Genève. Protocole, mobilité, sécurité, de nombreux services étaient sur le pied de guerre pour s'assurer que la rencontre se déroulerait sous les meilleurs auspices, tout en minimisant l'impact sur notre population qui a accepté globalement, et je tiens sincèrement à l'en remercier, les restrictions liées à l'organisation de cette rencontre.

Et puis, au-delà des considérations logistiques, quelle formidable opportunité pour Genève et la Suisse de jouer un rôle capital dans le bon déroulement d'une rencontre indispensable au regard du contexte géopolitique global. Trente-cinq ans après la rencontre Reagan-

« Trente-cinq ans après la rencontre Reagan-Gorbatchev, l'esprit de Genève a encore frappé. Et frappé au bon moment. »



Copyright M. Zouhri

Gorbatchev, l'esprit de Genève a encore frappé. Et frappé au bon moment: Genève Internationale, tourisme, hôtellerie, cette rencontre a été l'occasion de signer la fin d'une période morose et de marquer le retour à une Genève au rayonnement international indéniable.

Et à titre personnel?

Le moment était évidemment particulier. Si je n'ai pas eu la chance d'accueillir

le Président Poutine à l'aéroport, j'ai eu l'immense privilège d'accueillir le Président Biden sur le tarmac de Cointrin et d'échanger quelques mots avec lui. L'intensité de son regard et de notre échange m'ont profondément marqué, tout comme le cérémonial entourant sa venue. Savoir également que cette rencontre a été un succès tant sur le plan politique qu'organisationnel est évidemment une source de fierté qui confère d'autant plus de résonance à ce moment exceptionnel que je ne suis pas prêt d'oublier.

Réforme de la fiscalité immobilière

En déposant les PL 12773 et 12774 objets de la réforme sur la fiscalité immobilière (« LEFI »), le Conseil d'État annonçait vouloir régler l'évaluation fiscale des villas et des PPE conformément aux principes prévus par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, du 14 décembre 1992 (« LHID »).

Les travaux de la Commission fiscale ont révélé qu'il est loin d'être certain que le système d'évaluation des immeubles à Genève enfreigne réellement le droit fédéral. Toutefois, il est en revanche indéniable que son application non uniforme a conduit à une inégalité de traitement entre nouveaux propriétaires d'immeubles ayant fait l'objet d'une réévaluation récente suite à un transfert de propriété et anciens propriétaires d'immeubles n'ayant jamais été réévalués en l'absence de transfert.

Sous l'angle de la sécurité juridique et de l'égalité de traitement - même si cette dernière est progressivement gommée par le taux de rotation naturelle du parc immobilier de 4% par année - une réforme de la fiscalité immobilière est opportune.

Toutefois, le PDC considère que cette réforme n'est acceptable que pour autant qu'elle soit neutre fiscalement. Or, les deux projets de loi proposés par le Conseil d'État sont loin, très loin même, d'assurer la neutralité fiscale que le PDC appelle de ses vœux. En réalité, le Conseil d'État entend procéder à une augmentation massive d'impôts supportée, de surcroît, par une petite catégorie de la population : la LEFI, telle qu'elle est aujourd'hui, a comme premier but d'accroître les recettes fiscales.

En raison de certaines mesures d'accompagnement provisoires, l'augmentation d'impôts est temporairement ramenée la première année à 90 millions de francs. Toutefois, l'imposition augmentera pendant une période de 15 ans pour atteindre un chiffre

compris entre 225 et 250 millions de francs selon les propres estimations du Département des finances !

Sans vouloir être exhaustif, l'on relèvera que la réévaluation immédiate du parc immobilier, la suppression de l'abattement, la création d'un effet de seuil après 10 ans touchant l'évaluation des PPE en zone de développement, l'augmentation de l'IBGI, la revalorisation de l'immeuble - outil de travail des indépendants - ne sont de loin pas compensées par la diminution du taux de l'impôt sur la fortune et par les mesures sociales. Qui plus est, ces déductions destinées à aider les petits propriétaires, plus précisément ceux à la retraite disposant de revenus modestes, sont limitées dans le temps.

«Le PDC estime que sa vingtaine d'amendements déposés en commission sont à même d'assurer une neutralité fiscale globale.»

En bref, la réforme dans sa version actuelle est imparfaite, constat au demeurant partagé par l'ensemble des partis politiques du Grand Conseil. Mais aussi imparfaits que soient ces deux PL, l'honnêteté intellectuelle conduit à admettre que les commissaires avaient en main l'ensemble des outils leur permettant de rendre cette réforme acceptable par le biais d'amendements.

Le PDC estime que sa vingtaine d'amendements déposés en commission sont à même d'assurer une neutralité fiscale globale. En particulier, il est possible de protéger les petits propriétaires en pérennisant les mesures sociales, lesquelles sont, en l'état, plafonnées à 15 ans. La suppression de l'abattement peut être entièrement compensée par une augmentation de l'indice de vétusté, applicable tant aux villas qu'aux appartements. Par ailleurs, comme l'avait souligné Madame Nathalie Fontanet, cette réforme constitue aussi une occasion unique de baisser l'impôt sur la fortune à Genève, qui est l'un des plus élevés au niveau suisse. Enfin, la politique étant un rapport de force, une épée de Damoclès reste suspendue au-dessus des propriétaires. En effet, la gauche, avec un rare cynisme, brandit la menace d'une réévaluation linéaire du parc immobilier

par voie réglementaire, sans mesures d'accompagnement, ce qui péjorerait gravement la situation des propriétaires les plus fragiles.

La question était donc simple : vaut-il mieux s'assurer de la conformité du mode d'imposition des immeubles à Genève, tout en amendant le texte de manière à obtenir sa neutralité fiscale ou prendre le risque que le Conseil d'État détermine des valeurs fiscales par voie réglementaire et procède ainsi à une augmentation linéaire de l'imposition des propriétaires, ce sans déductions sociales, sans contrôle du parlement et sans possibilité de référendum ?

Contre toute attente, le PDC a été le seul parti - en commission - à vouloir entrer en matière et amender les deux projets de lois afin de les rendre fiscalement neutres. Les commissaires PLR, UDC et MCG, quant à eux, ont refusé l'entrée en matière, prenant ainsi le risque d'exposer les propriétaires à l'expédient souhaité par la gauche, avec le matraquage fiscal que cela suppose.

En cas de rejet définitif de la LEFI en plénière du Grand Conseil, tout indique que le Conseil d'État déposera le règlement déterminant de nouvelles évaluations du parc immobilier genevois qui engendreront une augmentation d'impôts massive et immédiate. Dans ces circonstances, il est capital qu'une majorité des députés renvoie les deux projets de loi en commission, afin que les amendements puissent être votés.

A défaut, ceux qui auront joué avec le feu regretteront leur stratégie insensée. Pas autant néanmoins que les propriétaires genevois.

Sébastien Desfayes, député

Entretien avec Jean-Marie Martin

Une année après son élection au Conseil administratif de Veyrier, Jean-Marie Martin revient sur son action des premiers mois et ses futurs projets.

Élu en pleine première vague de la crise Covid-19, comment avez-vous vécu votre entrée en fonction ?

Ce ne fut pas toujours optimal. Car en raison du semi-confinement, mes contacts directs avec l'administration étaient réduits. Beaucoup de manifestations publiques ayant été annulées, nous avons également eu peu de rencontres avec la population.

En ce qui concerne le fonctionnement du Conseil administratif, élu sur un ticket commun avec mes deux collègues, nous étions bien préparés pour notre prise de fonction.

Comment avez-vous répondu à l'urgence de la crise ?

Nous avons constaté une importante dimension sociale de la crise et ainsi avons souvent exercé un rôle de premier recours auprès des personnes fortement précarisées par le confinement et la perte de revenus. Notre service social est intervenu ponctuellement pour aider des familles à pouvoir assumer leurs charges mensuelles. Nous nous sommes également assurés que tous les enfants puissent suivre l'enseignement à distance avec un équipement informatique adéquat.

En ce qui concerne les commerces, à l'exception du secteur de l'alimentaire qui est resté ouvert, les restaurateurs ont été durement affectés par cette crise. Des initiatives de soutien, au moment des périodes de réouverture, ont été mises en place. Des arrangements de loyer ont aussi été proposés aux commerçants locataires de bâtiments communaux.

Nous avons régulièrement écouté les associations communales qui rencontraient des difficultés budgétaires liées au Covid. Le manque à gagner dû à l'annulation de



certaines manifestations communales, dans lesquelles elles intervenaient, a été analysé et partiellement compensé pour plusieurs associations

Quelles seront les conséquences de la crise sur les finances communales ?

Il faut tout d'abord rappeler qu'à Veyrier, l'essentiel de la fiscalité repose sur les personnes physiques.

A ce jour, les conséquences de la crise sur les finances municipales sont réduites.

Nous avons bouclé les comptes 2020 sur un résultat positif de 1,6 millions de francs, alors que nous avons budgétisé un excédent de charges de plus de 400'000 CHF. Cette différence provient uniquement d'un rattrapage très important de rentrées fiscales calculées sur les années antérieures.

La relative bonne santé des finances communales a relancé le débat de la participation des communes aux charges du canton. Quelle est votre analyse ?

Nous devons avoir une réflexion

approfondie sur les raisons de l'apparente bonne santé des finances communales. Il faut rappeler que les communes n'ont pas le droit de présenter un budget déficitaire, à l'exception de la règle mise en place dans le cadre de la RFFA, qui pour Veyrier est une autorisation de déficit de maximum 614'000 francs. Avec des revenus essentiellement fiscaux, qui ont la caractéristique d'être estimés de manière très prudente, nous sommes contraints d'appliquer une approche très conservatrice en matière de fixation de budget. En y ajoutant des charges contraintes très importantes résultant de la péréquation intercommunale et de la participation à certaines politiques publiques, indispensables, comme le GIAPP et le SIS, la marge de manœuvre pour assurer le niveau des prestations aux habitants de la commune est faible. Finalement si une commune boucle un exercice sur un résultat positif, le montant correspondant ne peut pas être « dépensé » l'année suivante. Il vient s'accumuler dans les fonds propres et augmente la fortune de la commune. Nos capacités de dépenses sont ainsi encadrées par des obligations légales strictes.

Vous avez également en charge le dicastère de la sécurité. Quel diagnostic faites-vous de la situation ?

Nous avons actuellement six agents de police municipale et deux contrôleurs de stationnement, ce qui constitue une fourchette plutôt basse pour une commune de 12'000 habitants. Notre

« Nous devons avoir une réflexion approfondie sur les raisons de l'apparente bonne santé des finances communales. »

police municipale se doit d'être proche de la population. Les déplacements à pied, à vélo ou en scooter

électrique rendent nos agents visibles et leur permettent d'être en contact direct et permanent avec les habitants de tous les quartiers.

En ce qui concerne les enjeux, nous devons être attentifs à ce que le partage et l'occupation des espaces publics (places, parcs, etc.) s'opèrent de manière sereine

Entretien avec Jean-Marie Martin

entre tous. La crise Covid-19 ayant amené des phénomènes nouveaux d'appropriation de l'espace par certains groupes.

Vous êtes répondant au sein du Conseil administratif du projet des Grands Esserts. Quels en sont les enjeux ?

Il s'agit de la construction de 1'200 logements, ce qui correspond à plus de 3'000 habitants supplémentaires pour notre commune.

Le projet prévoit d'importants équipements communaux comme une crèche, une école, des services communaux ainsi qu'un centre commercial. Avec l'avènement de ce grand projet, le centre démographique de la commune sera déplacé sur le plateau de Vessy.

Ce projet constitue également un enjeu important en termes de mobilité, que cela soit la mobilité douce, les transports publics ou les équipements routiers.

Un référendum a été lancé sur le dernier PLQ des Cirses. Les référendaires demandent un phasage des travaux en deux étapes avec la construction de 800 premiers logements, puis dans un second temps, les 400 derniers. Le Conseil administratif considère qu'il s'agit d'une mauvaise solution car cela ferait durer les nuisances des travaux plus longtemps encore. De plus, le référendum met en danger la construction de la nouvelle école et la crèche.

Vous êtes le Maire de Veyrier depuis le 1er juin. Quel est votre état d'esprit ?

Très heureux. Il s'agit surtout d'une fonction de représentation. Nous avons aujourd'hui un Conseil administratif qui fonctionne efficacement, en plus de bien s'entendre ! Je pense que le visage politique veyrite a retrouvé de la sérénité. Nous continuerons de maintenir une communication fluide et transparente entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Propos recueillis par Benoît Cerutti

Grâce à votre engagement, les Genevois-es ont largement accepté le projet de la Goutte de Saint-Mathieu. Un tout grand merci !



Robert Schuman

L'élévation récente de Robert Schuman au rang de vénérable par l'Église catholique a mis en lumière un parcours et des engagements qui résonnent avec les enjeux de notre temps.

Qui est donc Robert Schuman ? Un enfant enraciné familialement et intellectuellement dans le XIX^{ème} siècle, contemporain contrarié du XX^{ème}. Homme du décentrement permanent, refusant les frontières qui enferment, ouvert aux idées de demain. Fervent démocrate face à un républicanisme souvent excessif, lucide sur les faiblesses de son pays là où la recherche de la grandeur perdue de la France ne cesse d'animer ses contemporains. Schuman était un homme politique au sens plein du terme, engagé dans les causes de son temps.

Il naît dans une famille de la bourgeoisie luxembourgeoise en juin 1886. Son père, Jean-Pierre Schuman, étant lorrain, il est citoyen allemand de naissance. La famille Schuman est d'origine agricole, le père vit de ses rentes immobilières à Luxembourg et la mère Eugénie Duren, d'origine du même lieu, élève son fils dans la pure tradition de l'éducation chrétienne de l'époque, alors marquée par l'avènement du catholicisme social : Léon XIII occupera ainsi une place importante dans la construction idéologique du jeune Robert. Doué à l'école, non dénué d'un certain sens de l'humour, Schuman part faire ses études de droit à Bonn, Munich et Strasbourg.

En juin 1912, il ouvre son cabinet d'avocat à Metz, dans cette terre de Lorraine, pays de son père, et dont l'histoire tragique influence ses convictions profondes. Il s'engage dans la vie associative de la cité mosellane, donne des conférences sur la délinquance des jeunes auprès du réseau Caritas local, participe aux activités du L'Union populaire catholique lorraine, mouvement d'action catholique et populaire d'inspiration allemande.

«Léon XIII occupera une place importante dans la construction idéologique du jeune Robert.»



Le 28 juin 1914, à Sarajevo, la mécanique infernale s'enclenche. Robert Schuman est incorporé à l'armée allemande comme « commis aux écritures ». En 1919, l'Alsace et la Lorraine sont rattachées à la France. Le 16 novembre, les premières élections législatives d'après-guerre sont organisées. Dans le monde catholique lorrain et alsacien, les enjeux sont d'importance : il s'agit de préserver les régimes spéciaux scolaires, sociaux et confessionnels des deux provinces rattachées. Le clergé est à la recherche d'un candidat aux compétences juridiques solides et capable de batailler politiquement face à Georges Clémenceau et Édouard Herriot, laïcistes intransigeants. L'hypothèse d'une candidature de Robert

Schuman est rapidement identifiée ; approché, après quelques hésitations, il finit par accepter. Il se présente sur une liste de l'Union populaire républicaine, parti d'inspiration catholique, et est élu facilement.

A la Chambre des députés, Robert Schuman bataille fermement mais solidement. Il siège à la commission de l'Alsace-Lorraine, chargée de l'intégration du droit local dans le droit français. Il enchaîne les rapports et avis, impressionnant même ses adversaires les plus résolus. Piètre orateur mais brillant technicien du droit, il apparaît presque décalé dans une assemblée connue – encore aujourd'hui – pour être une institution où l'on discourt bien mieux que l'on légifère.

Robert

En 1920, un débat houleux s'y déroule sur le droit d'existence même de la Confédération française des travailleurs chrétiens. Robert Schuman n'y va pas par quatre chemins : « Les chrétiens doivent avoir le droit de se syndiquer sur la base de leurs croyances. Inquiéter ce mouvement serait antirépublicain et clairement antidémocratique ». Il se révèle davantage comme le défenseur des libertés que de la seule Église catholique.

Arrivent les années trente avec la montée en puissance des totalitarismes et la crainte d'une nouvelle guerre fratricide ; une période trouble qui conduit Schuman à soutenir les accords de Munich en 1938 dans l'espoir d'une sortie de crise pacifique. Deux ans plus tard, c'est animé par ce même espoir qu'il vote les pleins pouvoirs à Pétain, général en chef des armées françaises honoré à la sortie du premier conflit mondial, en qui il voit l'homme de la situation. Néanmoins, prenant rapidement conscience de la duplicité politique de Pétain, il refuse de collaborer et quitte très rapidement Vichy. Il devient le premier parlementaire français emprisonné par les Nazis deux ans durant, réussit à s'évader et trouve refuge dans une douzaine de lieux différents avant de rejoindre un monastère mosellan.

Metz est libérée le 19 novembre 1944. Robert Schuman est réélu député deux ans plus tard. Il participe à la fondation du Mouvement républicain populaire, le grand parti d'inspiration démocrate-chrétienne de la IV^{ème} République. Il devient ministre des Finances au lendemain de son élection avant de devenir ministre des Affaires étrangères en 1948. C'est à ce poste qu'il va montrer tout son talent politique et surtout son grand sens stratégique.

Le 29 avril 1950, Robert Schuman quitte Paris par le train pour Metz. Comme toutes les fins de semaine, lorsqu'il n'est pas à l'étranger, le ministre des Affaires étrangères rentre chez lui à Scy-

Chazelles, petite bourgade bourgeoise de l'agglomération messine. Quelques jours auparavant, son directeur de cabinet lui a transmis un document du commissaire au Plan, Jean Monnet, envisageant que la production de charbon et d'acier de la France et l'Allemagne soit mise sous « l'autorité d'une haute administration commune, ouverte à la participation commune d'autres pays d'Europe ». Il s'enferme trois jours chez lui et évalue l'ensemble de la proposition. Lui, le partisan acharné de l'unité européenne depuis toujours, en est maintenant convaincu : le moment est venu !

Il repart à Paris le 1^{er} mai. Arrivé au Quai d'Orsay, il déclare laconiquement à son directeur de cabinet : « La note est intéressante, j'en fais mon affaire ». Il convoque Jean Monnet en toute discrétion. Les deux hommes établissent un plan minutieux : neuf jours plus tard, Robert Schuman doit rencontrer à Londres ses homologues britanniques et américains, qui lui ont confié la mission de trouver une solution de réintégration de l'Allemagne fédérale dans le giron des nations démocratiques européennes. Ainsi, la veille de la rencontre des Trois (France, Royaume-Uni et États-Unis), soit le 9 mai, il fera sa déclaration. D'ici là, il reste à convaincre le Conseil des ministres, manœuvrer politiquement et contourner la haute administration dont le lorrain connaît trop bien l'inertie.

Il aborde le sujet une première fois au Conseil des ministres le 3 mai lors des divers. Lui, le piètre orateur à la voix monotone, sait qu'il est rarement écouté, encore moins quand tout le monde est pressé de repartir et voir le Conseil s'abrèger. En termes dilués et généraux, il annonce la création d'un projet de plan de réintégration de l'Allemagne fédérale sur lequel il passe sous silence nombre de points essentiels. Le tour est joué,

personne n'émet d'opposition formelle à ce qu'il poursuive ses démarches.

Schuman se remet au travail avec Monnet dans la plus grande discrétion. Au Quai d'Orsay, aucun haut-fonctionnaire n'est mis dans la confiance de la démarche ; quant aux ministères en charge du charbon et de l'acier, ils ne seront jamais consultés. Robert Schuman s'appuie uniquement sur la petite équipe du Plan composée de huit personnes.

Dans le IX^{ème} arrondissement de Paris, rue des Italiens, Hubert Beuve-Méry, dirige depuis cinq ans le quotidien Le Monde, qu'il a fondé à la sortie de la guerre. Ce catholique breton n'a jamais caché ses convictions démocrates-chrétiennes. Le quotidien du soir est lu par toutes les élites administratives et politiques du pays, ce qui en fait un instrument puissant d'influence politique.

Quatre jours avant la déclaration, le 5 mai, Beuve-Méry publie un éditorial, « La guerre ou la paix ». Il y critique le pacte de l'Atlantique, dénonce à quelques jours du sommet des Trois, le risque pour ces derniers d'appliquer « toujours les mêmes plans primitifs », soit la militarisation extrême amenant in fine à la guerre. Il va cependant – de manière concertée ? – ouvrir la voie au dessein de Schuman. A partir d'une citation d'Adenauer, il appelle les dirigeants de « France, l'Italie et l'Allemagne à s'unir en prenant pour modèle pratique et heureux la Confédération helvétique, (qui exprime) l'aspiration plus ou moins inconsciente de cent cinquante millions d'Européens. » Avant de conclure, il intime les dirigeants européens à s'unir pour « assurer l'emploi des travailleurs et la prospérité des entreprises, jeter les bases d'une armée nouvelle (commune), et accomplir sans guerre ni révolution les transformations indispensables ».

« Il se révèle davantage comme le défenseur des libertés que de la seule Église catholique. »

« Le partisan acharné de l'unité européenne depuis toujours, en est maintenant convaincu : le moment est venu ! »

Schuman



Au quai d'Orsay, Schuman continue à travailler de manière acharnée à son projet de plan. Il se prépare surtout au Conseil des ministres du 9 mai au matin où il ne pourra répéter le petit stratagème de la semaine précédente. Il lui faut donc des alliés de poids. Il informe deux membres du gouvernement : René Pleven, ministre de la Défense, et René Mayer, ministre de la Justice, tous deux très écoutés au sein du gouvernement et surtout partisans convaincus de l'unité de l'Europe.

Arrive le jour fatidique. L'ordre du jour du Conseil des ministres prévoit le projet de Robert Schuman en dernier point. La veille, le ministre des Affaires étrangères a fait part de son plan aux deux chefs de gouvernement allemand et italien, Konrad Adenauer et Alcide de Gasperi. A cette époque, « la sainte-alliance démocrate-chrétienne » est triomphante en Europe. Elle règne presque sans partage. Robert Schuman connaît très bien les deux hommes et surtout leurs solides convictions sur le sujet.

Alors que le projet Schuman n'a toujours pas encore été abordé au Conseil, Adenauer, depuis Bonn, accepte avec enthousiasme la proposition de son vieil ami. Schuman fait ainsi interrompre le Conseil pour que son Président, Georges Bidault, prenne connaissance de la position du chancelier allemand. Quelques minutes plus tard, le Conseil reprend. Robert Schuman expose son plan de manière calme et posée. Pleven et Mayer soutiennent le projet avec fougue et enthousiasme. Personne ne s'y oppose. Le soir même, depuis le salon de l'Horloge, Schuman exposera son plan au monde entier. Le plus grand projet d'innovation politique du XXème siècle est lancé.

Schuman quitte le gouvernement deux ans plus tard et s'engage dans le Mouvement européen France et devient le premier Président du Parlement européen. Il décède le 4 septembre 1963. Le général de Gaulle, qui n'a jamais supporté le réalisme de cet homme discret dont la sagesse et la lucidité s'opposaient souvent à la grandiloquence gaullienne, lui refuse des obsèques d'État et dissuade Adenauer,

grand ami de Schuman, de se rendre aux obsèques ; chacun jugera.

Robert Schuman reste un modèle d'engagements et de convictions. Cet homme, bien qu'issu de la bourgeoisie conservatrice de la fin du XIXème siècle, était obsédé par l'avenir. Attentif au monde et à ses transformations, il a œuvré à construire pour des générations d'Européennes et d'Européens, des décennies de paix et de progrès. Par son sens de la stratégie et son esprit de décision, il a démontré que l'action politique demeure le lieu où se fait l'histoire.

Alors, aujourd'hui, pensant à cet homme et à ses espérances, comment ne pas s'inquiéter des tentations nationalistes, qui partout s'accumulent au-dessus du ciel européen. Sans doute, il nous appellerait à continuer à batailler, lui, qui en 1963, dans son texte témoignage, Pour l'Europe, appelait à « [...] savoir oser. La pire attitude étant de ne pas savoir se décider, ou de prendre des décisions contradictoires. Nous ne devons pas être des velléitaires, prêts à tout abandonner dès que les premières difficultés surgissent ».

Benoît Cerutti

IMPRIMERIE

RIPARI Sàrl

**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch


NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32.54 - rovini@bluewin.ch


Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

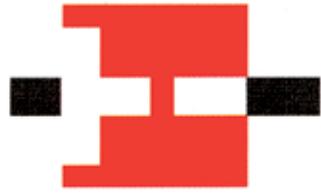
le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié  Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch


LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique


BOSSON
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.


Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez le PDC!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)